

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 20 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Assigny sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 20 juin 2024.

Etaient présents :

Délibération n°053/2024

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17h au sein du centre de santé de Savigny en Sancerre

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. RENAUD François, a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEE Olivier
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
FLEURIET Antoine, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude

Secrétaire de séance : Patrick GODON

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial avant délibération.

Le *Président* propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet soit 17/35^{ème} pour exercer les missions de secrétaire médicale au sein du centre de santé à Savigny à compter du 01/08/2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire ou d'impossibilité de nomination stagiaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332 -7 ou L.332-8 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur du médico-social.

Le traitement sera calculé en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial.

Le contrat sur le fondement de l'article L.332-7 du CGFP est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut-être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant de l'article L.332-8 du CGFP, sont d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite totale de six ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire


- DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17/35^{ème} à compter du 01/08/2024
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 03/07/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/07/24

Le secrétaire de séance

Patricia GORDON




Le Président

Laurent PABIOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 20 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Assigny sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 20 juin 2024.

Etaient présents :

Délibération n°054/2024

Objet : Modification des statuts de l'EPIC

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. RENAUD François, a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEA Olivier
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOUNRIER Ophélie
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
FLEURIET Antoine, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude

Secrétaire de séance : Patrick GODON

L'EPIC de l'office de tourisme du Grand Sancerrois souhaite apporter des modifications à ses statuts portant sur les éléments suivants :

- Possibilité donnée aux membres du CODIR de donner pouvoir
- Précision sur les filières socio professionnelles
- Intégration du Pays Sancerre Sologne au sein du CODIR
- Dématérialisation des réunions

La modification des statuts est jointe en annexe.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- APPROUVE la modification des statuts de l'EPIC de l'office de tourisme du Grand Sancerrois

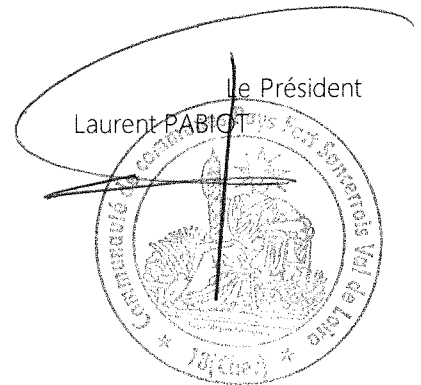
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 09/07/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 26/07/24

Le secrétaire de séance
Patrick GODON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 20 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Assigny sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 20 juin 2024.

Etaient présents :

Délibération n°055/2024

Objet: Convention avec la SPL des 1 000 lieux du Berry pour l'accès à la piscine intercommunale de Saint-Satur

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. RENAUD François, a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEA Olivier
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
FLEURIET Antoine, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude

Secrétaire de séance : Patrick GODON

Une convention a été établie avec la SPL 1000 lieux du Berry pour gérer l'accès à la piscine intercommunale de Saint-Satur chaque été. La SPL verse un forfait annuel à la CDC pour permettre aux campeurs d'avoir un accès automatique à la piscine. Un système de bracelets de couleur a été instauré pour permettre de distinguer et comptabiliser les clients du camping. Le forfait des années précédentes avait été fixé à 1 900€. Il a été revalorisé pour la saison 2024 à 2 500€.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la SPL 1 000 lieux du Berry pour l'accès à la piscine intercommunale de Saint-satur.

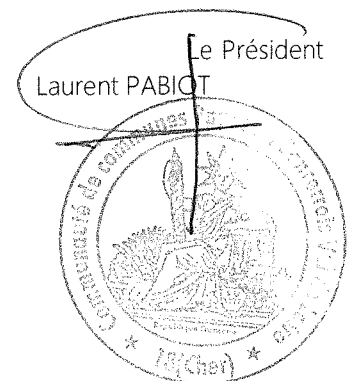
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la SPL les 1 000 lieux du Berry pour l'accès à la piscine intercommunale des clients du camping de Saint-Satur.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 09/07/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 26/07/24

Le secrétaire de séance
Patrick GODON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 20 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Assigny sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 20 juin 2024.

Etaient présents :

Délibération n°056/2024

Objet : Décision modificative n°1
suite à attribution de subvention de
la CAF et affectation de résultats

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. RENAUD François, a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEA Olivier
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOUNRIER Ophélie
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
FLEURIET Antoine, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude

Secrétaire de séance : Patrick GODON

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n° 1 :

- Erreur sur l'affectation de résultats reportée dans le budget au déficit d'investissement 001 . 269 439 € inscrit au BP 2024 alors que normalement 269 439,31 €. Il a été oublié d'ajouter 0,31 €. C'est pourquoi il convient de faire une modification pour corriger cette erreur :

- Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	001-Déficit investissement	+0.31€	
Investissement	2051-Concession et droits similaires	-0.31 €	

- En section dépenses d'investissement, il est proposé de modifier les montants inscrits suite à l'attribution de subvention CAF pour les projets suivants : achat matériel accueil de loisirs Saint-Satur pour aménagement d'un coin cuisine/repas, pompe à chaleur pour la crèche de Sancerre, aménagement de l'espace extérieur de la crèche de Sancerre. Lors du vote du budget il n'avait été inscrit que 20% du coût des travaux et projets dans l'attente de l'accord de la subvention CAF. La commission du 18 juin a donné un avis favorable à nos divers projets :

- Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	21351-Installation générale et agencement	+ 34 000 €	
Investissement	2158- Autres installations	+ 18 000 €	
Investissement	2188- Autres immobilisations	+5 200 €	
Investissement	1328-Autres		+57 200 €

- Dépenses de fonctionnement : dans le cadre d'un projet culturel au sein des accueils de loisirs de Saint-Satur et Vailly sur Saultre, un financement DRAC a été sollicité et obtenu à hauteur de 3 961 €.

- Section	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6232- Fêtes et cérémonies	+ 3 961 €	
Fonctionnement	74718 Autres participations		+ 3 961€

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- APPROUVE la décision modificative n° 1 comme énoncé ci-dessus.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 09/07/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/07/24

Le secrétaire de séance
Patrick GODON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 20 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Assigny sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 20 juin 2024.

Etaient présents :

Délibération n°057/2024

Objet : Tarifs de la taxe de séjour

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. RENAUD François, a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEA Olivier
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOUNRIER Ophélie
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
FLEURIET Antoine, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude

Secrétaire de séance : Patrick GODON

Il est proposé au conseil communautaire de modifier les tarifs de la taxe de séjour mais uniquement le tarif lié au terrain de camping qui n'est pas conforme à la réglementation. Le tarif maximal applicable doit être de 0,20 € et l'année précédente lors de la modification des tarifs cette catégorie avait été fixée à 0,25 €.

Voici un rappel des différents tarifs :

Catégories d'hébergements	Tarifs 2025	Taxe additionnelle départementale	Tarif Global 2025
Palaces	2.15€	0.22€	2.37€
Hôtels de Tourisme étoiles, meublés de Tourisme 5 étoiles	1.60€	0.16€	1.76€
Hôtels de tourisme 4 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 4 étoiles	1.10€	0.11€	1.21€
Hôtels de tourisme 3 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles	0.90€	0.09€	0.99€
Hôtels de tourisme 2 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles	0.60€	0.06€	0.66€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.55€	0.06€	0.61€
Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.40€	0.04€	0.44€

- Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0.20€	0.02€	0.22€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception de l'hébergement de plein air	3,5%	0.35 €	3,85%

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- APPROUVE les tarifs de la taxe de séjour énoncés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour extrait conforme

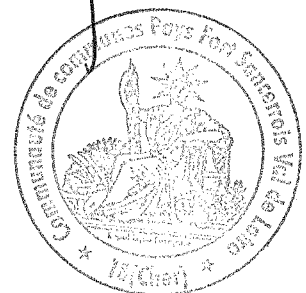
Fait à Sancerre, le 09/07/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/07/2024

Le secrétaire de séance
Patrick GODON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 20 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Assigny sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 20 juin 2024.

Etaient présents :

Délibération n°058/2024

Objet : Souscription d'un emprunt

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. RENAUD François, a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEA Olivier
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
FLEURIET Antoine, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude

Secrétaire de séance : Patrick GODON

Comme convenu un emprunt de 500 000 € a été inscrit au budget de l'exercice 2024 pour permettre le financement des investissements (réhabilitation site la Balance, filtres piscine intercommunale).

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à souscrire un emprunt de 500 000 € sur 20 ans et à signer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'emprunt.

- Montant global du crédit 500 000 €
- Objet : Projet de réhabilitation du site de la Balance
- Taux fixe : 3,43 %
- Durée d'amortissement : 20 ans (échéance dégressive)
- Frais de dossier : 500 €

- Echéances dégressives
- Remboursement annuel
- Remboursement anticipé total ou partiel possible lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêt
- La mise à disposition des fonds pourra intervenir au plus tard 1 an après la première réalisation. Passée cette date, aucune autre demande de réalisation ne pourra être effectuée.
- Indice GISSLER : 1A

20 ans	Taux fixe	Echéance en capital	Total des intérêts
Périodicité annuelle	3,43 %	25 000 €	180 075 €

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- ✓ DECIDE la réalisation d'un emprunt d'un montant de 500 000 € pour les travaux de réhabilitation du site de la Balance auprès du Crédit Agricole Centre Loire
- ✓ AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt et tout autre document afférant.

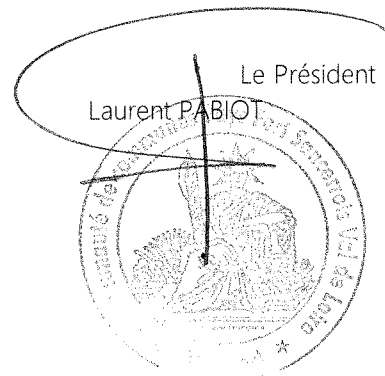
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 09/07/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/07/2024

Le secrétaire de séance
Patrick GODON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 20 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Assigny sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 20 juin 2024.

Etaient présents :

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. RENAUD François, a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEA Olivier
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
FLEURIET Antoine, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude

Secrétaire de séance : Patrick GODON

Afin de respecter les taux d'encadrement pour les accueils de loisirs des mercredis il convient de faire appel à du personnel saisonnier en plus des animateurs permanents. C'est pourquoi il est proposé au conseil communautaire la création de 3 postes saisonniers d'animateurs vacataires pour les mercredis de l'année scolaire 2024/2025 (du mercredi 4 septembre 2024 au mercredi 2 juillet 2025).

La base de rémunération de chaque catégorie de personnel vacataire est égale à un pourcentage de la rémunération brute afférente à l'indice de base du grade de recrutement et le taux journalier équivalant à 1/30ème de cette base.

✓ Les pourcentages de rémunération journalière des agents vacataires par catégorie seront les suivants :

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150.18 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 140.53 %
- animateur sans qualification : 130.87 %

Les stagiaires BAFA bénéficieront d'une gratification de fin de stage égale au maximum à 30% du SMIC.

Ces rémunérations seront revalorisées en fonction de l'évolution de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.

Des réunions de préparation et d'organisations sont organisées en amont des périodes d'ouverture. Des installations et désinstallations sont également prévues en amont et lors de la fermeture du centre de loisirs selon des plannings établis. Ces réunions donneront lieu à une rémunération équivalente au forfait journalier.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

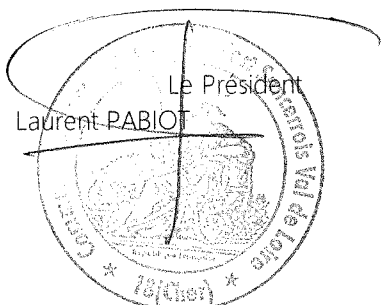
- DECIDE de créer 3 postes d'adjoints d'animation vacataires pour les mercredis de l'année scolaire 2024/2025 (du mercredi 4 septembre au mercredi 2 juillet 2025).
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats et autres documents afférents aux recrutements
- IMPUTE la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 09/07/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/07/24

Le secrétaire de séance
Patrick GODON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 20 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Assigny sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 20 juin 2024.

Etaient présents :

Délibération n°060/2024

Objet : Création de postes saisonniers pour les petites vacances des accueils de loisirs 2024/2025

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. RENAUD François, a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEA Olivier
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
FLEURIET Antoine, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude

Secrétaire de séance : Patrick GODON

Afin de respecter les taux d'encadrement en vigueur il convient de procéder à la création de 14 postes saisonniers. Il est proposé au conseil communautaire la création de 14 postes saisonniers d'animateurs vacataires pour les petites vacances de l'année scolaire 2024/2025. La base de rémunération de chaque catégorie de personnel vacataire est égale à un pourcentage de la rémunération brute afférente à l'indice de base du grade de recrutement et le taux journalier équivalant à 1/30ème de cette base.

Accueils	Fonctions	Grade	Période	Nombre
Saint-Satur/Vailly sur Sauldre, Accueil adolescents	Animateur	Adjoint d'animation territorial vacataire 1 ^{er} échelon	Vacances scolaires 2024/2025 (automne 2024, hiver 2025, printemps 2025)	14

✓ Les pourcentages de rémunération journalière des agents vacataires par catégorie seront les suivants :

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150.18 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 140.53 %
- animateur sans qualification : 130.87 %

Les stagiaires BAFA bénéficieront d'une gratification de fin de stage égale au maximum à 30% du SMIC.

✓ Pourcentage de rémunération pour les nuitées

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150.18 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 140.53 %
- animateur sans qualification : 130.87 %

✓ Pourcentage de rémunération pour les veillées

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 75,09 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 70,26 %
- animateur sans qualification : 65,43 %

Les stagiaires BAFA bénéficieront d'une gratification de fin de stage égale au maximum à 30% du SMIC.

Ces rémunérations seront revalorisées en fonction de l'évolution de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.

Des réunions de préparation et d'organisations sont organisées en amont des périodes d'ouverture. Des installations et désinstallations sont également prévues en amont et lors de la fermeture du centre de loisirs selon des plannings établis. Ces réunions donneront lieu à une rémunération équivalente au forfait journalier.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

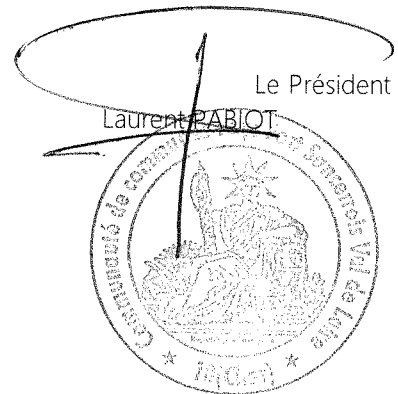
- DECIDE de créer 14 postes d'adjoints d'animation vacataires pour les petites vacances scolaires de l'année scolaire 2024/2025 (automne 2024, hiver 2025, printemps 2025).
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats et autres documents afférents aux recrutements
- IMPUTE la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 09/07/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/07/24

Le secrétaire de séance
Patrick GODON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 20 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Assigny sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 20 juin 2024.

Etaient présents :

Délibération n°061/2024

Objet : Contrat d'apprentissage
CPJEPS Animateur de la vie
quotidienne avec le GEIQ SALSA

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. RENAUD François, a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEA Olivier
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
FLEURIET Antoine, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude

Secrétaire de séance : Patrick GODON

L'accueil de loisirs de Saint-Satur accueille actuellement une jeune femme résidant sur le territoire et lauréate du Bafa citoyen. Elle sera animatrice vacataire durant l'été 2024. Cette animatrice souhaite poursuivre dans ce domaine et s'engage dans le cursus CPJEPS animateur-trice de la vie quotidienne. Elle réalise cette formation avec le GEIQ SALSA 58 en alternance du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025. Pour pouvoir suivre ce parcours elle doit trouver un lieu d'apprentissage. L'équipe de l'accueil de loisirs de Saint-Satur est volontaire pour accompagner cette animatrice dans son parcours. L'agent est mis à disposition par le GEIQ SALSA et sera présent sur les périodes d'ouverture de l'accueil soit les mercredis, petites

vacances 2024/2025. Le coût pour les 10 mois d'alternance s'élève à 5 531 €.

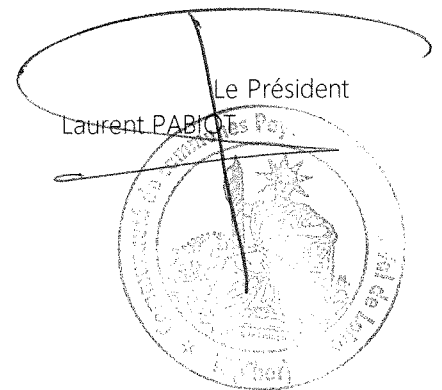
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- AUTORISE Monsieur le Président à signer un contrat d'apprentissage pour un CPJEPS Animateur de la vie quotidienne avec le GEIQ SALSA.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la démarche.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 09/07/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/07/24

Le secrétaire de séance
Patrick GODON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 20 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Assigny sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 20 juin 2024.

Etaient présents :

Délibération n°062/2024

Objet : Convention d'objectifs pluriannuelle avec les structures petite enfance et enfance

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. RENAUD François, a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEA Olivier
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
FLEURIET Antoine, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude

Secrétaire de séance : Patrick GODON

Les conventions d'objectifs avec les structures petite enfance et enfance doivent être renouvelées. Il est proposé de fixer une durée de renouvellement de 2024 à 2027 pour se caler sur la durée de la CTG. La convention n'a pas été modifiée simplement l'article 3 concernant le montant de la subvention a été précisé.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les conventions d'objectifs avec les structures concernées et d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financements avec les associations gestionnaires des structures petite enfance et enfance pour la période 2024-2027.

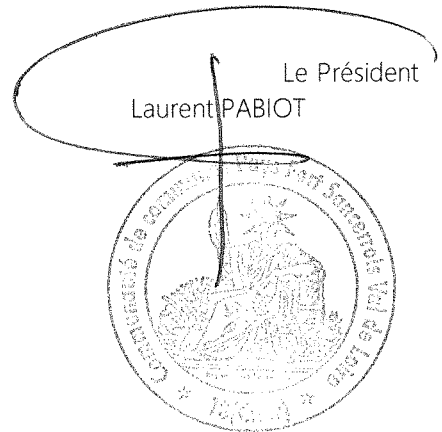
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 09/07/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/07/24

Le secrétaire de séance
Patrick GODON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 20 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Assigny sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 20 juin 2024.

Etaient présents :

Délibération n°063/2024

Objet : Demande d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de Loire sur la commune de Verdigny pour l'acquisition d'un bâtiment dans le cadre d'un projet d'aménagement du centre bourg de Chaudoux

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
M. RENAUD François, a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEA Olivier
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
FLEURIET Antoine, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude

Secrétaire de séance : Patrick GODON

Par courrier en date du 5 juin 2024, la commune de Verdigny fait part de son intention de solliciter l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition et du portage de biens immobiliers situés sur son territoire, dans le cadre du projet de remembrement d'un quartier de Chaudoux, situé Impasse des Celliers et cadastré C 2667, 2748, 2931, 945, 946.

La Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire est adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France. A ce titre, elle doit émettre un avis sur les opérations de portage foncier envisagées par ses communes membres avec l'EPFLI.

Conformément au règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI, cet avis est donné par délibération de l'organe délibérant ou par délégation de celui-ci et réputé favorable dans le délai de deux mois à compter de la saisine.

Ce projet d'initiative et de compétence communale n'a pas fait l'objet de remarques particulières au sein du Conseil Communautaire.

*Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
Vu la qualité d'adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France de la
Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,
Vu le courrier de Monsieur le Maire de Verdigny, en date du 5 juin 2024,
sollicitant l'avis de la Communauté de communes sur l'opération de portage
envisagée,
Vu les pièces transmises à l'appui de la demande d'avis,*

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- EMET un avis favorable sur l'opération de portage par l'EPFLI Foncier Cœur de France des biens immobiliers nécessaires au projet de remembrement d'un quartier de Chaudoux mené par la commune de Verdigny.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 09/07/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/07/24

Le secrétaire de séance
Patrick GODON



Le Président
Laurent PABIOT

